

G. THOMAS. — *La Tenue des Etats de Bretagne de l'année 1724 à Saint-Brieuc.* — Thèse de Droit de l'Université de Rennes. Rennes, 1923, in-8° de 88 p.

Nous n'avons point encore de bonne histoire des Etats de Bretagne. Les deux travaux d'ensemble sur la question : C^{te} de Carné, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789* (Paris, 1868, 2 vol. in-8°) et N.-L. Caron, *L'administration des Etats de Bretagne de 1493 à 1790* (Paris, 1872, in-8°) sont superficiels et vieilliss; ils auraient besoin d'être remplacés. L'article *Bretagne* de Marcel Marion dans le *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris 1923), article consacré en réalité aux Etats, est médiocre et sa bibliographie peu soignée.

Faute de mieux, les travailleurs sont réduits à utiliser les monographies décrivant pour la plupart les différentes tenues qui se succédaient, comme on le sait, tous les deux ans. Citons parmi ces monographies : Th. Lafond, *Etude sur la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne* (Thèse de Droit, Nantes, 1902, in-8°), J. de Coattarel, *Une tenue d'Etats de Bretagne sous la Régence. Les Etats de Dinan de 1717-1718* (Thèse de Droit, Rennes, 1911, in-8°); du Bouétiez de Kerorguen, *Recherches sur les Etats de Bretagne : la tenue de 1736* (Rennes, 1875, 2 vol. in-8°); L. Hamard, *La tenue des Etats de Bretagne de l'année 1752* (Thèse de Droit, Laval, 1911, in-8°); A. Dupuy, *L'Abbé Terray et les Etats de 1772* dans le *Bulletin de la Société Académique de Brest* (tome VII, 1881), *Les Etats Provinciaux en 1776* dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* (tome IV, 1891) (aucune de ces références ne figure dans l'article de Marion), enfin Marcel Marion, *Les Etats de Bretagne sous Louis XVI* dans la *Revue Historique* (mars-avril 1903) ⁽¹⁾.

La thèse de M. G. Thomas a l'ambition de prendre rang après les études ci-dessus, parmi les contributions recommandables à l'érudit, qui tentera un jour ou l'autre de nous donner un tableau synthétique de cette curieuse institution, si importante dans notre vie provinciale d'avant 1789.

(1) En outre J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLÉMY dans leurs *Anciens évêchés de Bretagne* (t. II (1856), p. 182-213) ont passé en revue les sessions d'Etats ayant eu lieu à Saint-Brieuc. Ce sont, pour le XVIII^e siècle, les sessions de 1715, 1724, 1726, 1730, 1758 et 1768. Ils donnent des détails particulièrement abondants sur la session de 1758.

Malheureusement il s'en faut que cette ambition soit pleinement justifiée. En vérité tout trahit chez lui la hâte et l'inexpérience des règles élémentaires du travail historique, ainsi qu'il est malheureusement trop fréquent chez la plupart des docteurs en droit. Sa bibliographie est désordonnée autant qu'imprécise. M. G. Thomas semble ignorer qu'il convient de citer d'abord les sources d'archives, comme présentant le maximum de crédibilité, ensuite seulement les ouvrages de seconde main, livres et articles de revue. Il se dispense en outre très souvent d'indiquer le format, le nombre de volumes et même la date de publication du livre qu'il cite, ce qui enlève à ses références les trois quarts de leur valeur ⁽¹⁾.

L'annotation est inexistante; le plan, médiocrement clair. Ça et là des erreurs de chiffres et même des fautes d'impression — ou d'orthographe — on ne sait trop à quelle supposition s'arrêter ⁽²⁾.

Et puis, était-il très nécessaire d'orner de six pompeuses dédicaces ces 88 pages de texte qui n'ont pas dû coûter à leur auteur des veilles bien prolongées ?

Telle qu'elle est, cette thèse rendra pourtant service aux historiens, à condition d'être maniée avec précaution et parfois même complétée sur des points de détail. En voici le résumé :

La tenue des Etats de Bretagne de 1724 eut lieu à Saint-Brieuc, dans la chapelle du Séminaire, du 6 novembre au 11 décembre. L'évêque de Saint-Brieuc, Guillaume de la Vieuxville, la présida ⁽³⁾. La Noblesse eut pour président particulier M. le duc de Béthune, baron d'Ancenis; le Tiers Etat, Michau, seigneur de Ruberzo, sénéchal de Rennes. Parmi les Commissaires du Roi, M. G. Thomas mentionne le maréchal d'Aligre, commandant en chef pour le Roi en Bretagne,

(1) Un cours d'histoire du droit, non imprimé, ne se cite pas.

(2) P. 45. 350.000 livres par an, pour deux ans, donnent, d'après l'arithmétique de M. G. TH..., 750.000 livres, et p. 46, 700.000. — P. 52 « Fond » sans s dans « Les Etats votèrent un premier fond de 200.000 livres ». *Item*, quelques lignes plus bas « un deuxième fond de 100.000 livres ». — P. 57. Le roi « régnant » en 1725 est, non pas Louis XIV, comme semble le dire M. G. TH..., mais Louis XV. — M. G. TH... use des majuscules avec un peu trop de sobriété : il écrit « place du palais » à Rennes; « parlement de Bretagne ».

(3) Sur cet évêque (1721-1727), voir Ch. GUIMART, *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, Paris, 1852, in-8°, p. 142-145 et J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLÉMY, *op. cit.*, t. 1^{er} (1855), p. 65. La thèse de M. G. Thomas précise le rôle de ce prélat à l'assemblée de 1724; elle contient en outre quelques indications intéressantes sur plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc.

autoritaire et brutal ; l'Intendant Feydeau de Brou, le Premier Président au Parlement de Rennes, Pierre de Brillhac.

Les Etats commencèrent par voter à la demande des Commissaires un « don gratuit » de 2 millions de livres pour 1725 et 1726, et ce, sans se faire tirer l'oreille. Mais les choses n'allèrent pas aussi facilement pour les « Fouages extraordinaires ». Le Roi demandait 856.000 livres, les députés ne voulaient consentir que 536.000. Par un véritable coup d'Etat le maréchal d'Aligre cassa leur délibération sur ce point et en fit faire mention en marge du registre (11 novembre). Le reste de la session fut rempli soit par le travail habituel des tenues : vote de la Ferme des Devoirs ou impôt sur les boissons, vote des crédits affectés aux grands chemins de la province, soit par des incidents tumultueux où s'affirma une fois de plus l'humeur frondeuse de la noblesse bretonne, en particulier la pétition en faveur des exilés de la conspiration de Pontcallec.

Pour narrer ces incidents M. G. Thomas s'est beaucoup servi de l'article de M. de Calan, *La Bretagne sous le Maréchal d'Estrées* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (novembre 1897, p. 325-335) ainsi que du Chapitre IX du tome VI de l'*Histoire de Bretagne* de M. B. Pocquet (p. 180-190), qui lui fournissait en note les documents d'archives à consulter. Mais il a eu la bonne idée de publier *in extenso* de copieuses tranches de ces documents, qui deviennent désormais accessibles à tous : il faut lui en savoir gré.

En manière de conclusion — conclusion du reste bizarrement placée en tête du volume sous le nom d'Introduction — M. G. Thomas estime que cette tenue de 1724 contraste avec celles de 1720 et de 1722, où l'on avait vu les représentants de la Bretagne « accorder au Roi tout ce qu'il demandait » et qu'elle marque « un réveil de l'esprit d'opposition ⁽¹⁾ ». Cet esprit se manifeste en outre dans le *Cahier de Remontrances* dressé après la tenue et dont M. G. Thomas nous donne des extraits ⁽²⁾.

R. DURAND.

(1) Page 1.

(2) Page 76-88, avec réponse du Roi.